

EXTRAIT DU RAPPORT
SUR LE
CONCOURS POUR LE PRIX DE STATISTIQUE
(1860)
FONDATION MONTYON

Commissaires, MM. DUPIN, MATHIEU, BOUSSINGAULT, PASSY, BIENAYMÉ, rapporteur.

Les Commissions que l'Académie charge successivement de prononcer sur le Concours de Statistique ouvert par M. de Montyon ont toujours mis en première ligne les collections de faits originaux. Elles ont couronné des ouvrages en apparence moins étendus et moins considérables, mais dont l'originalité était complète, de préférence à d'autres qui offraient aussi un grand intérêt, mais qui n'étaient que la mise en œuvre de faits recueillis primitivement par des mains différentes. Les motifs de ce choix sont faciles à saisir. D'une part, le prix de M. de Montyon est le seul encouragement donné aux laborieuses recherches que toute statistique exige; d'autre part, les conséquences qui se déduisent des données ainsi réunies s'écartent souvent à divers degrés des sciences que cette Académie cultive : tandis que l'observation et le rassemblement des faits, les procédés qu'il faut y appliquer, les méthodes mathématiques d'une nécessité absolue pour juger de la valeur des résultats, rentrent dans son domaine naturel.

Votre Commission de 1860 partage cette opinion qu'elle a jugé à propos de rappeler, en décidant que le prix de cette année serait accordé à M. Guerry, pour l'Atlas de dix-sept cartes qu'il a présenté à l'Académie sous le titre de : *Statistique morale de la France et de l'Angleterre*.

La part des éléments recueillis par l'auteur des calculs immenses qui se résument dans ces cartes, ne pouvait être que secondaire dans l'ensemble où viennent se classer les faits extrêmement nombreux qu'il a puisés aux sources officielles. Mais cette part, si l'on pouvait la distraire des résultats variés auxquels elle vient concourir, serait encore assez grande pour disputer le prix, même présentée seule. Dans l'état actuel de la publication de M. Guerry, ce sont surtout les calculs infinitésimales dont chaque carte concentre le résumé, qui devaient attirer l'attention de votre Commission. Une patience, une persévérance prolongée a seule pu les achever. Sans nul doute, en examinant les comptes de la justice et les comptes du recrutement de l'armée, on se serait facilement décidé à exécuter le calcul nécessaire pour mettre en évidence à un seul point de vue, la masse de renseignements qui s'accumulent depuis plus de trente années dans ces comptes; mais on se serait effrayé de la longueur du temps exigé pour les calculer sous plusieurs aspects. Or ce qui caractérise l'Atlas de M. Guerry, c'est la multiplicité des points de vue auxquels il s'est placé : et l'on conçoit tout de suite comment cette multiplicité de rapports entre les choses a multiplié sans bornes les calculs indispensables.

De la foule d'opérations arithmétiques auxquelles s'est soumis l'auteur, il est ressorti un résultat très-utile pour tous ceux qui ont à consulter les documents originaux, devenus si volumineux : c'est que le plus souvent ils trouveront tout exécutés les recherches et les calculs pénibles qu'ils auraient dû entreprendre pour tirer parti de ces documents. Rien n'arrêtera donc la marche de leurs réflexions.

Bien que les cartes de M. Guerry aient été placées sous les yeux de l'Académie, il ne sera pas superflu de montrer ici par un exemple quel esprit a dirigé l'auteur dans la disposition méthodique des produits de ses recherches. Les cartes ont pour premier but de faire ressortir par des teintes plus ou moins sombres, dans les diverses parties de la France, la fréquence des crimes, des délits, des suicides, de l'ignorance relative, etc. Mais c'est dans les nombres qui les accompagnent qu'il faut chercher les conséquences exactes, dont les teintes et les courbes ne peuvent que donner une idée vague. Il convenait donc de prendre pour l'exemple à citer le *Tableau des motifs des attentats à la vie* (*Assassinats, empoisonnements, etc.*), placé à la fin de l'Introduction, seul texte qui précède les dix-sept cartes. Dans ce tableau, plus de 21,000 crimes, extraits des 32 ans de comptes de 1826 à 1857, où figurent environ 4,500 groupes, sont réduits à 164 classes, de sorte qu'on peut y lire immédiatement l'influence des causes de ces crimes, dans l'état actuel de la société, des lois qui la régissent et des moyens de répression. En voici une réduction plus abrégée encore, et qui paraît propre à faire comprendre tout l'intérêt qui s'attache aux travaux de M. Guerry :

Sur 1,000 attentats à la vie,
214 ont eu lieu par <i>Cupidité et Intérêt</i> ;
147 dépendent des <i>Rapports de Sexes</i> :
21 seulement dans des <i>Unions légitimes</i> ,
126 suites de <i>Commerces illicites</i> ;
124 des <i>Rapports de Famille</i> :
6 des <i>Rapports entre Maîtres et Domestiques ou Apprentis</i> .
meurtre du Maître.... 5;
de l'Inférieur, moins de 4;
98 sont la suite d' <i>Opposition à l'exécution des lois</i> ;
12 de <i>Main-forte</i> prélevée à l' <i>exécution des lois</i> ;
13 ont leur origine dans la <i>Politique</i> , les <i>Émeutes</i> ;
54 la <i>Défense personnelle</i> , les <i>Duels</i> ;
237 sont à remarquer comme résultant de <i>Querelles et Rixes</i> dans les cabarets, etc. ;
30 sont dus à des <i>Rivalités de Communes, Métiers, etc.</i> ;
26 à la <i>Haine entre Familles</i> (<i>Corse, en grande partie</i>) ;
40 à l' <i>Avarice, la Cruauté, la Brutalité</i> (envers des Enfants et des Vieillards à charge) ;
40 <i>Ignorance et Perte de la Raison</i> ;
2 <i>Vengeance et Malice</i> ;
10 <i>Erreurs, Imprudence, Désespoir et Désir de la mort, etc., etc.</i> ;
10 motifs inconnus.

1000

Ce tableau, qui peut provoquer bien des méditations, n'est qu'une faible partie des résultats nombreux renfermés dans l'Atlas. Il était possible de le rapporter ici, parce qu'il ne donne prise à aucune controverse, à aucune contestation. Mais il eût été difficile de choisir d'autres citations. Votre Commission ne pouvait paraître sanctionner, en quelque sorte, par une mention spéciale, la plupart des conséquences que suggère la simple inspection des cartes. Toutes soulèveront des questions sérieuses et parfois très-délicates. Il y a partout un classement des départements qui sera sans doute vérifié scrupuleusement

par les intéressés, et dont les causes semblent devoir être discutées avec quelque vivacité. Au surplus, l'auteur n'a point encore publié le texte de son ouvrage, et c'est seulement des calculs et de l'exactitude des faits que votre Commission avait à s'occuper. Chacun des rapprochements que fait l'œil involontairement entre les teintes plus ou moins noires de chacune des parties de la France, suivant le nombre des accusés qu'elle a fournis, appelle un volume d'éclaircissements. Il est à souhaiter que l'auteur ne retarde pas la publication d'un livre dont on sentira d'autant plus l'absence, qu'on examinera avec plus de soin les teintes, les courbes et les nombres par lesquels il a représenté les relations morales des diverses régions du pays.

L'Introduction qui accompagne l'Atlas est loin de satisfaire à ce besoin d'explications. Elle a plutôt un caractère historique....

..... Il propose (l'auteur, p. vir) de remplacer le nom de *statistique morale* par celui d'*analytique morale*..... Il semble ici que le motif de M. Guerry se trouve dans la séparation qu'il veut tracer (p. xx et xxii) entre la statistique et la théorie des probabilités. Il a eu peur d'être accusé de faire des calculs de probabilités.

Mais quel a pu être le motif de cette terreur que manifeste M. Guerry ? Il convient de le dire ici nettement. Appliquer le calcul des probabilités aux choses morales, aux actions déterminées par la volonté, ou faire sur ces actions des recherches statistiques, l'un comme l'autre procédé a paru à quelques auteurs entraîner nécessairement une croyance à la fatalité et supprimer le libre arbitre. Aussi condamnent-ils ces sciences modernes. Mais c'est de leur part une erreur. Ils donnent eux-mêmes par là une preuve de leur incomptance en pareille matière. Ils sont plongés dans ce que les platoniciens appelaient la double ignorance : ils ne savent pas, et ils croient savoir.

Les premiers géomètres qui se sont illustrés en créant la théorie des probabilités, étaient bien loin d'imager l'accusation de fatalisme. Jacques Bernoulli, dans son *Arс conjectandi* (p. 211), fait connaître celle qu'ils redoutaient. C'était l'accusation contraire. Si tout n'est point réglé, si les choses peuvent arriver de plusieurs façons différentes, s'il y a contingence en un mot, comment pourra s'exercer la prescience divine ? Voilà son inquiétude. Mais il passe outre, et ne se promet pas moins de traiter des choses qui dépendent de la volonté humaine. Car, dit-il (p. 213), « conjecturer.... et choisir ce qui a « été reconnu pour le meilleur et le plus sûr, c'est en cela seul que consiste toute la « sagesse du philosophe, toute la prudence du politique. »

Aujourd'hui, on a mieux approfondi la nature de la théorie des probabilités, et l'on sait qu'elle est absolument la même et pour les choses qui semblent réglées par des lois immuables, et pour celles qui dépendent des caprices de la volonté la plus libre. Elle s'adapterait au pélagnisme le plus outré, tout aussi bien qu'à l'islamisme le plus résigné. Elle ne favorise ni l'un ni l'autre. Comme toutes les théories mathématiques, elle révèle parfois certaines impossibilités dont on se douterait difficilement sans les applications : mais précisément parce que jamais l'événement probable n'exclut absolument l'événement différent, la théorie des probabilités impose bien plus rarement que ne le font les autres théories mathématiques, de ces règles infranchissables auxquelles Descartes n'osait donner un assentiment complet.

Séparer la statistique de la probabilité, c'est chose absolument impraticable. Qu'on sache ou qu'on ignore les calculs supérieurs que demandent les premières questions de statistique, on ne se pose pas moins ces questions, et on en donne une solution quelconque. Car que chercherait-on dans les travaux si longs et si pénibles de la statistique ? Certes on n'y va pas recueillir une image inutile du passé. Mais, comme dans toutes les sciences expérimentales, on espère en faire sortir quelquefois une certitude, le plus souvent des connaissances pratiques et des conjectures motivées. De sorte que la statistique même n'est pas autre chose qu'un calcul de probabilités. Et le beau théorème de Jacques Bernoulli n'est qu'une expression mathématique de cette question qu'adressent bien souvent les statisticiens aux géomètres : Combien faut-il recueillir de faits, d'observations, pour pouvoir compter sur l'exactitude des résultats ?

Quant aux faits de l'ordre moral, on reconnaît bien vite qu'ils sont assujettis à ce théorème plus rigoureusement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que ne le sont les faits naturels qu'on regarde comme régi par la nécessité. Et en effet, le plus simple bon sens met cette vérité hors de doute. Comment les hommes se conduiraient-ils dans leurs rapports journaliers s'ils ne pouvaient compter que, sauf quelques écarts, ils trouveront les actions de leurs semblables conformes à l'observation qu'ils en font depuis leur enfance ? Il y a longtemps que Platon a fait dire par Timée : « Il n'est pas possible à celui qui est « le meilleur de rien faire qui ne soit bien. » La volonté, la liberté ne sont point par là compromises aux yeux de Platon. Car si le libre arbitre consistait en une décision sans motifs, il serait tout aussi simple d'admettre sur-le-champ les atomes d'Épicure qui déclinaient tout à coup, sans raison, du courant où les aurait emportés fatalement la force impulsive naturelle.

Chaque fois que des recherches statistiques ont pu fournir des faits de l'ordre moral, elles ont confirmé ces remarques. Sous un même état de choses, les conséquences se présentent en général d'une manière constante, et les écarts ne dépassent point les valeurs assignées par le calcul. Mais c'est précisément de ces données qu'il faut conclure à l'amélioration dont l'espèce humaine est susceptible. Et quand la statistique a fait connaître un résultat nuisible à la société, c'est à l'éducation, c'est à la législation, aux mœurs publiques qu'il faut s'adresser pour le corriger. Nous savons par expérience que cela est possible, quoique long et difficile le plus souvent. Alors, avec les causes, les probabilités du mal changeront, et de nouvelles recherches, de nouveaux calculs montreront, les uns après les autres, les degrés du perfectionnement.

Il faut faire encore une dernière observation relative au titre de l'ouvrage de M. GUERRY. Toute la statistique morale d'un pays n'est point, ce semble, renfermée dans les renseignements, quelque précis que qu'ils soient, que peut donner l'action de la justice criminelle, ou le recensement du nombre des hommes sachant lire et écrire dans chaque classe annuelle du recrutement. N'y aurait-il pas bien d'autres recherches à faire avant d'adopter sans restriction le nom de *Statistique morale de la France*? Et malgré les développements qu'atteignent les calculs, l'Atlas n'est-il pas plutôt un essai de statistique morale ?

Quoi qu'il en puisse être, l'auteur a rendu un service réel en faisant toucher au doigt, pour ainsi dire, à force de calculs, un grand nombre de vérités dont il serait difficile de s'apercevoir à moins d'étudier, comme il l'a fait, toutes les parties des documents officiels. Il n'aura pas peu contribué aux modifications heureuses que pourront subir les faits dont il a établi avec tant de zèle la situation numérique.

Tout ce qui se rapporte à l'Angleterre, dans l'Atlas de M. Guerry, a dû être ici passé sous silence. Le fondateur du prix l'a restreint à la statistique de la France. Mais il est juste de dire que cette partie du travail ne le cède pas à l'autre, et qu'elle paraît avoir été accueillie avec approbation de l'autre côté de la Manche, où seulement elle peut trouver un jugement définitif.

Auprès du grand ouvrage dont il vient d'être question, ceux que votre Commission doit encore vous signaler ne pouvaient que paraître bien inférieurs à plusieurs égards. Au fond cependant, ils ont aussi une valeur réelle à des titres différents. Mais comme ils se rapportent aux mouvements de la population, ils n'offrent plus cette garantie d'exactitude rigoureuse des nombres que les admirables comptes de la justice criminelle ont assurée aux comparaisons exécutées avec tant de soin et de précision par M. Guerry.

Votre Commission décerne le prix du Concours de 1860 à M. Guerry, pour ses belles cartes relatives à la *Statistique morale de la France et de l'Angleterre*.

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE. — ACADEMIE DES SCIENCES.)
(Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, tome LII, séance du 25 mars 1861.)

EXTRAIT DU RAPPORT
SUR LE
CONCOURS POUR LE PRIX DE STATISTIQUE
(1861)
FONDATION MONTYON

Commissaires, MM. DUPIN, MATHIEU, BOUSSINGAULT, PASSY, BIENAYMÉ, rapporteur

L'Académie, sur la proposition de ses Commissions successives, a réservé jusqu'à présent le prix de statistique qui devait être décerné en 1857. La Commission à laquelle elle a confié cette année le jugement du Concours ouvert par M. de Montyon, pouvait ainsi disposer de deux prix. Cette Commission a pensé qu'elle devait les donner tous les deux. Ce n'est pas qu'elle ne fut en droit de se montrer difficile. Le souvenir de l'ouvrage remarquable que l'Académie a couronné l'année dernière l'aurait complètement justifiée. Car, parmi les Mémoires et les livres qui lui ont été présentés, rien n'est comparable à l'*Atlas de la Justice criminelle* de M. Guerry. Mais elle a cru qu'il serait plus équitable d'oublier en quelque sorte ce travail tout à fait exceptionnel, qui a coûté de longues années à son auteur, et qu'il convenait de distribuer les récompenses sans faire aucun rapprochement entre les Concours des années précédentes et de celle-ci, etc.

(INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE. — ACADEMIE DES SCIENCES.)
(Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. LIII, séance du 23 décembre 1861.)

Note de M. Guerry sur le rapport précédent. — Depuis que cet ouvrage a été présenté à l'Académie des sciences, il a reçu des développements assez étendus, particulièrement en ce qui concerne divers points d'histoire et de philosophie relatifs aux probabilités,

et qui sont traités dans l'Introduction. Il est convenable d'en faire ici la remarque, afin que la responsabilité personnelle de l'auteur se trouve seule engagée. Le jugement exprimé par la commission de l'Académie doit s'appliquer exclusivement aux parties de l'ouvrage qui ont été soumises à son examen.

Il n'a été apporté aucun changement dans les planches de l'Atlas; mais le *Tableau des motifs des attentats à la vie*, placé à la suite de l'Introduction, a été refait dans son entier, et tous les calculs, par conséquent, ont dû en être recommandés. On doit prévenir aussi que le résumé d'un mémoire sur la régularité dans la reproduction périodique des faits de l'ordre moral a été placé de même dans l'Introduction, sans avoir été communiqué à l'Académie.

Au lieu de se rapporter seulement à une période de 29 années avec 19,895 accusés, comme lorsque, la première fois, il a été exposé dans la salle de l'Institut, où chacun a été libre d'en prendre connaissance, le Tableau des motifs embrasse maintenant une période de 32 années, avec 21,322 accusés. On s'explique par là comment, relativement à ce tableau, les chiffres qui auront pu en être cités dans divers comptes rendus ou analyses, chiffres toujours vrais quant au fond, peuvent offrir parfois quelques différences avec ceux qui sont publiés aujourd'hui.

l'instruction dans ses rapports avec la criminalité, soit aux motifs des attentats à la vie, soit enfin à la statistique du suicide et à l'analyse des sentiments exprimés dans les écrits laissés par les suicidés. Sur ce dernier sujet, ne craignons pas de le redire, on ne connaît aucun document quelconque avant la publication de la *Statistique morale de la France*.

D'après les indications données dans ce dernier ouvrage ou celles qui, plus tard, avaient été directement suggérées par l'auteur, avec l'approbation de l'ancien directeur des affaires criminelles, M. Guerry-Champneuf, des modifications ont été apportées par M. Arondeau dans la rédaction des comptes de la justice criminelle **. Il suffira de mentionner la distinction établie, depuis 1832 (compte publié, juillet 1834), entre les crimes et délits politiques et les crimes et délits ordinaires. (Voy. *Stat. morale de la France*, p. 15.) On peut citer encore les renseignements plus détaillés donnés aujourd'hui sur les attentats à la vie, leurs circonstances, les motifs apparents qui les ont fait commettre. On doit rappeler également la mesure par suite de laquelle, à partir du compte de 1835 inclusivement, publié en 1837, sous le ministère de M. Barthé, on a commencé à donner, sur les suicides, à peu près les mêmes renseignements que sur les attentats à la vie d'autrui. (Voy. *Stat. morale*, suicides, p. 62.)

Dans un des Rapports au roi placés, selon l'usage, en tête de nos comptes annuels de l'administration de la justice, un éloquent ministre ***, dès son avènement aux affaires, avait exposé ses vues sur les principes d'après lesquels doivent être établies et coordonnées les publications officielles de la statistique judiciaire. Vivement frappé des résultats inattendus que venait de révéler, après quelques années d'existence seulement, une branche d'études entièrement inconnue jusque-là, il avait particulièrement insisté sur la nécessité d'appliquer aux sciences morales la méthode d'observation positive qui, dans le domaine des sciences physiques et naturelles, ont amené de si merveilleux progrès.

Par une coïncidence dont il faut se féliciter, puisqu'elle vient donner aux mêmes idées une autorité bien plus grande, des considérations presque de même nature, quant au fond, se trouvent au commencement de la *Statistique morale de la France*. En se reportant des deux côtés aux dates de publication, chacun verra que, pour ce dernier ouvrage imprimé en 1833, les considérations dont il s'agit ne pouvaient avoir été empruntées au remarquable rapport qui ouvre le compte de 1834, publié seulement en 1863.

En terminant cette note, ajoutons une réflexion qui d'ailleurs, sans doute, se sera déjà présentée d'elle-même. Pour la juste appréciation des travaux de l'auteur sur la statistique morale, il est important de ne point oublier que ces travaux ont été exécutés par lui dans des conditions exceptionnelles, sans mission du gouvernement et en dehors de l'exercice d'aucune fonction publique, administrative ou judiciaire.

** En dehors des améliorations introduites dans la rédaction des comptes par M. Arondeau personnellement, il en est beaucoup d'autres que nous devons à M. Guerry-Champneuf qui, du fond de sa retraite, n'avait cessé de suivre, avec un vif intérêt, les développements successifs du grand travail pour la fondation duquel, durant tant d'années, il n'avait reculé devant aucun sacrifice. D'importantes améliorations, à différentes époques, ont parallèlement été introduites dans la rédaction de ces documents, d'après les observations de criminalistes éminents, au nombre desquels doivent être cités MM. Bérenger (de la Drôme), Dupin afné, Charles Renouard, Faustin Hélie, Charles Mittermaier.

*** M. Sauzet, garde des sceaux, *Rapport au Roi sur le compte de 1834*, Paris, 25 août 1836. — « ... De graves motifs d'intérêt général nous commanderaient de poursuivre ces publications périodiques, quand elles n'auraient d'autre avantage que celui de soumettre l'administration de la justice à son propre contrôle, et d'entretenir une salutaire émulation entre toutes les juridictions, mais ces statistiques criminelles sont encore destinées à rendre d'autres services. Déjà elles ont montré que, dans la sphère des sciences morales, et dans la législation en particulier, on peut aussi appliquer avec succès la méthode d'observation et d'induction dont l'emploi, jusque-là circonscrit dans le cercle des sciences naturelles, a contribué si puissamment à leurs progrès et à leur autorité. Avant la publication de ces statistiques, il paraissait impossible de soumettre à la même méthode les faits si accidentels en apparence, de la justice répressive, et de les ramener à quelque règle, à quelque loi dont les effets dans l'avenir fussent susceptibles d'être calculés d'après les résultats du passé... etc. » P. III, IV. — Conf. *Statistique morale de la France*, p. I, II et *passim*.

* M. Girard (Pierre-Simon), membre de l'Académie des sciences, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, né à Caen en 1765, s'était fait connaître par des travaux insérés dans les Mémoires de l'ancienne Académie des sciences. M. Girard, auteur d'un ouvrage important sur la *Théorie des écluses applicables aux ports de mer*, avait été nommé par l'Empereur directeur des eaux de Paris. On doit à cet habile ingénieur les projets et l'exécution du canal de l'Ourcq. Ce canal, qui amène les eaux de la rivière de l'Ourcq à Paris, dans le bassin de la Villette, fut ouvert par ordre de Napoléon, le 2 décembre 1808, jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. En juillet 1793, il fit partie de l'expédition d'Egypte, et presque aussitôt après, il fut nommé membre de l'Institut d'Egypte où, dans la seule section des sciences mathématiques, il eut pour compagnes : Bonaparte, Monge, Fourier, Malus.

Avant le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques (octobre 1832), M. Girard avait fait souvent à l'Académie des sciences d'intéressants rapports sur divers Mémoires d'administration publique et d'économie sociale. En 1833, il avait, le premier, signalé à l'attention de l'Académie le récent ouvrage de MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville, *Du système pénitentiaire aux États-Unis*, ouvrage couronné l'année suivante par l'Académie française. 1^{re} édition, Paris, 1839, in-8. — 3^e édition, Paris, 1845, in-8. (Voy. journal *Le Temps*, 22 mai 1833.)

M. Girard est mort à Paris, le 21 novembre 1836, à l'âge de 71 ans; son éloge funèbre a été prononcé par M. le baron Ch. Dupin. — A l'Académie des sciences, il a été remplacé, dans la section de physique générale, par M. Pouillet.

EXTRAIT D'UN RAPPORT A L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES

(1833)

SUR UN OUVRAGE MANUSCRIT INTITULE

ESSAI SUR LA STATISTIQUE MORALE DE LA FRANCE

PAR M. A.-M. GUERRY

Avocat à la Cour royale de Paris.

Commissaires, MM. LACROIX, SYLVESTRE, GIRARD, rapporteur.

Crimes contre les personnes et contre les propriétés. — Motifs des crimes. — Instruction. — Legs et donations. — Naissances illégitimes. — Suicides.

.... Parmi les différents objets qui sont du ressort de la statistique, un des plus importants et des plus difficiles à traiter, consiste dans l'énumération et le classement des actions humaines qui peuvent exercer une influence quelconque sur l'état de l'individu isolé, ou sur l'état de la société dont il fait partie. Mais les actes qu'il s'agit d'énumérer et de classer s'étendent dans un champ si vaste, se présentent sous un si grand nombre d'aspects, et proviennent de tant de causes diverses, que l'étude de cette branche de la statistique ne peut conduire à des résultats utiles qu'autant qu'ils ont été déduits de longues séries d'observations....

La plus importante de toutes les parties de la statistique criminelle serait celle qui aurait pour objet d'indiquer les véritables motifs des crimes commis; mais cette recherche est hérisée de tant de difficultés que, jusqu'à présent, les seuls motifs apparents des crimes capitaux sont susceptibles de classement. M. Guerry en compte douze qu'il a rangés par ordre de fréquence dans le septième tableau.

La haine et la vengeance, qui paraissent en première ligne, font commettre les 26/100 ou plus du quart des crimes d'empoisonnement, de meurtre et d'incendie.

Le tableau suivant présente les crimes capitaux classés dans l'ordre de leurs motifs apparents; l'auteur trouve que sur le nombre de 100 empoisonnements, 35, c'est-à-dire plus du tiers, sont commis par suite d'adultère.

Au surplus, quel que soit le genre d'attentats provoqués par la même cause, soit contre les époux, soit contre leurs complices, on a remarqué que presque la moitié de ces crimes étaient dirigés contre l'époux outragé.

C'est au contraire la vie de la concubine ou de la femme séduite que menacent le plus les crimes commis par suite de débauche, de concubinage ou de séduction. Voilà du moins la conséquence immédiate que l'on tire des faits rapportés dans le quatrième tableau.

M. Guerry en termine la discussion par l'indication des causes particulières à notre époque qui tendent peut-être plus qu'autrefois à égarer l'opinion et à la rendre moins sévère sur des liaisons que la morale réprouve. Les réflexions qu'il fait à cet égard nous ont paru pleines de sagesse et de raison.

La dernière partie du mémoire de M. Guerry contient l'exposé de ses recherches sur les suicides.

D'après les comptes de la justice criminelle depuis 1827 jusqu'en 1830, il en a été commis 6,900 dans toute l'étendue du royaume, c'est-à-dire près de 1,800 chaque année; encore faut-il observer que les autorités judiciaires n'ayant constaté que ceux de ces crimes qui ont été suivis de mort, ou ont donné lieu à un commencement d'instruction, le nombre de 1,800 est probablement inférieur de beaucoup à celui des suicides qui ont été commis.

Si maintenant, partant de cette donnée, on se rappelle que le nombre des crimes contre les personnes s'élève chaque année à 4,900, dont 600 seulement sont des attentats à la vie d'autrui, on est conduit à cette conclusion imprévue que toutes les fois qu'un homme périra en France de mort violente, autrement que par accident ou par homicide involontaire, il y a trois à parier contre un qu'il aura lui-même attenté à ses jours.

De ces considérations générales, notre auteur passe à la distribution géographique des suicides commis dans chacune des cinq régions du royaume.

Il est à remarquer que, dans le seul département de la Seine, il se commet chaque année environ le sixième de la totalité des suicides qui se commettent dans nos 86 départements; mais il convient de remarquer en même temps que la plupart des suicidés sont étrangers à la capitale.

La légende explicative qui accompagne la carte que M. Guerry a dressée de la distribution des suicides par départements indique que, dans celui de la Seine, où il s'en commet le plus, on compte un suicide sur 3,600 habitants, tandis que dans celui de la Haute-Loire, où il s'en commet le moins, on n'en compte que 1 sur 163,000 habitants.

L'inspection de cette carte donne lieu à une remarque singulière: c'est que, de quelque point de la France que l'on parte, le nombre des suicides s'accroît pour ainsi dire régulièrement à mesure que l'on avance vers la capitale: ainsi il s'en commet plus dans les départements presque limitrophes de Seine-et-Oise, de l'Oise et de Seine-et-Marne, que dans les départements un peu plus éloignés de la Seine-Inférieure, de l'Aube et du Loiret.

Nous ne suivrons point l'auteur dans les réflexions qu'il fait sur les diverses causes qui peuvent porter les hommes au suicide. Nous dirons seulement avec lui qu'on connaît les véritables motifs de ce crime avec bien plus de certitude que les motifs de la plupart des autres. Il est rare, en effet, que les individus qui se donnent la mort ne laissent pas quelque écrit où ils manifestent leurs dernières volontés, où ils exposent, en essayant presque toujours de les justifier, les raisons de leur détermination.

M. Guerry a pu consulter un grand nombre de ces écrits posthumes conservés aux archives de la préfecture de police, et classer dans un certain ordre et sous différents titres, les sentiments qui y sont exprimés. Il en a dressé un tableau où chaque article offre aux moralistes un ample sujet de réflexion....

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de l'ouvrage que M. Guerry a soumis au jugement de l'Académie. La *Statistique morale* dont il traite se place au premier rang parmi les autres branches de la statistique générale, tant à cause de la difficulté de coordonner entre eux les faits moraux dont elle exige la recherche, que par la haute importance des résultats auxquels cette recherche conduit. La connaissance exacte de ces faits et l'assurance acquise de leur retour dans des circonstances déterminées peuvent seules, en effet, éclairer le gouvernement sur le choix des moyens les plus efficaces pour créer ou pour améliorer toute institution susceptible d'exercer une influence quelconque sur les mœurs nationales publiques ou privées.

Nous avons dit comment nous nous trouvions en France en possession des documents les plus précieux pour les progrès de la statistique. On ne peut assez louer les grandes administrations de l'Etat qui recueillent ces documents, qui les publient, ou qui, avant leur publication, les communiquent avec autant de libéralité que de bienveillance aux personnes qui ont besoin de les consulter.

M. Guerry a eu l'heureuse idée de mettre en œuvre un grand nombre de ces documents, et il l'a fait avec conscience et sagacité. Lors même que les conséquences qu'il a tirées des faits dont son travail présente la discussion ne sembleraient pas toutes également fondées, il n'en aurait pas moins le mérite d'avoir étendu le domaine de la *Statistique morale*, en l'enrichissant de classifications nouvelles qu'il a établies sur des considérations d'un ordre élevé; il nous paraît avoir rendu en cela un véritable service et donné un excellent exemple. Nous pensons en conséquence que M. Guerry doit être invité à persévérer dans la carrière où il est entré, et que son ouvrage est digne d'obtenir l'approbation de l'Académie.

Fait à l'Académie, le 8 avril 1833.

Signé : LACROIX, SYLVESTRE, GIRARD, rapporteur.

L'Académie approuve les conclusions du présent Rapport.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

Signé : ARAGO.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX DE STATISTIQUE

(1833)

FONDATION MONTYON

Commissaires, MM. LACROIX, SYLVESTRE, COSTAZ, CH. DUPIN, GIRARD, rapporteur.

.... Vos Commissaires considérant, en outre, que cet ouvrage présente des résultats nombreux et pleins d'intérêt, qu'il est le germe d'un travail progressif qui s'étendra de plus en plus, à mesure que les documents authentiques se multiplieront, et qu'indubitablement il en sortira la connaissance de données précieuses, propres à perfectionner les institutions sociales,

Ont été unanimement d'avis de décerner sans partage le prix proposé, à M. GUERRY, avocat à la cour royale de Paris, auteur de l'*Essai sur la statistique morale de la France*.

Fait à l'Académie, le 18 octobre 1833.

L'Académie approuve les conclusions du présent Rapport,

Le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

Signé : ARAGO.

ESSAI SUR LA STATISTIQUE MORALE DE LA FRANCE

Considérations générales. — Crimes contre les personnes et crimes contre les propriétés. — Distribution géographique par départements et par régions. — Régularité dans la reproduction périodique des crimes et des suicides d'après la région, le sexe, l'âge, les saisons, etc. — Nature et nombre des crimes. — Influence du sexe. — Influence de l'âge. — Crimes des jeunes gens, crimes des vieillards. — Influence des saisons. — Motifs apparents des crimes capitaux (empoisonnement, assassinat, meurtre, incendie). — Attentats à la vie commis par suite d'adultére, par suite de débauche, de séduction et de concubinage. — Distribution géographique de l'instruction. — Distribution géographique des enfants naturels. — Distribution des donations et legs aux pauvres, aux établissements religieux, aux établissements de bienfaisance. — Suicides. — Distribution géographique des suicides. — Analyse des sentiments exprimés dans les écrits laissés par les suicidés (documents inédits). — Conclusions.

PAR M. A.-M. GUERRY
Avocat à la Cour royale de Paris.

PARIS, CROCHARD, 1833, UN VOLUME GRAND IN-4°, AVEC SEPT PLANCHES GRAVÉES ET IMPRIMÉES EN COULEUR (OUVRAGE ÉPUISÉ)